

L'an deux mille vingt, le 4 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de La Roche-Canillac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PETITJEAN-JENKINSON Yann, doyen d'âge.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2020

**Présents** : BARISSAT Gilles, BELLO Jean-Luc, BEZPALKO Vincent, BRINDEL Joëlle, BRODIN Elisabeth, CALMETTES Pierre, LEMOINE Anne, LERESTEUX Patrick, PEPIN Véronique, PETITJEAN-JENKINSON Yann, VOUILLOUX-FRANKLIN Annie.

### **05-2020 Installation du Conseil municipal**

Le conseil a été ouvert sous la présidence du doyen d'âge en la personne de Mr Yann Petitjean-Jenkinson qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections du 15 mars et 28 juin. Il a ensuite déclaré installés dans leurs fonctions les conseillers :

- Gille Barissat
- Jean Luc Bello
- Vincent Bezpalko
- Joëlle Brindel
- Élisabeth Brodin
- Pierre Calmettes
- Yann Petitjean-Jenkinson
- Annie Franklin
- Anne Lemoine
- Patrick Leresteux
- Véronique Pépin

Le conseil a ensuite choisi Vincent Bezpalko comme secrétaire de séance.

### **06-2020 Appel à candidature pour la fonction de Maire**

Le Président a donné lecture des articles des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, notamment en soulignant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal et que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

Ensuite a été constitué le bureau de vote avec comme assesseurs Anne Lemoine et Gilles Barissat.

Après lecture des articles et constitution du bureau de vote il a été fait appel à candidature un seul candidat s'étant présenté en la personne de Leresteux Patrick.

## **07-2020 Élection du Maire**

A l'appel de leur nom, chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc et sous pli fermé au Président, devant les assesseurs Anne Lemoine et Gille Barissat.

- **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Aucun membre du conseil n'ayant refusé de voter, le dépouillement du vote effectué par les assesseurs a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins déposés dans l'urne 11, majorité absolue 06

- Bulletin blanc 1
- Patrick Leresteux a obtenu 10 voix.

Mr Patrick Leresteux ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du premier tour de scrutin a été proclamé Maire et installé immédiatement dans ses fonctions.

## **08-2020 Détermination du nombre d'adjoints**

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de 3 adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Il a informé les conseillers qu'en application des délibérations antérieures le conseil municipal avait fixé à 2 le nombre d'adjoints au maire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des conseillers, la création 2 postes d'adjoints.

## **09-2020 Élection du 1<sup>er</sup> Adjoint**

Sous la Présidence de Patrick Leresteux Maire il a été procédé à l'élection du premier adjoint conformément aux dispositions légales du CGCT.

Un seul candidat s'étant présenté en la personne de Jean-Luc Bello, le dépouillement du vote par les assesseurs Anne Lemoine et Gilles Barissat a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins déposés dans l'urne 11, majorité absolue 06

- Bulletin blanc 0
- Jean Luc Bello a obtenu 11 voix.

Mr Jean Luc Bello ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et immédiatement installé.

## **10-2020 Élection du second Adjoint**

Il a été procédé, dans les formes et selon les dispositions légales du CGCT, à l'élection du second adjoint

Un seul candidat s'étant présenté en la personne de Pierre Calmettes, le dépouillement du vote par les assesseurs Anne Lemoine et Gilles Barissat a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins déposés dans l'urne 11, majorité absolue 06

- Bulletin blanc 1
- Pierre Calmettes a obtenu 10 voix.

Mr Pierre Calmettes ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2ème adjoint et immédiatement installé.

### **11-2020 Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**

Le maire ayant fait part de sa volonté de ne pas disposer d'une indemnité de fonction au taux maximum. Après avoir entendu l'exposé du Maire sur les conditions de fixation du taux et après la délibération qui a suivi les conseillers ont décidé à l'unanimité de fixer les indemnités du Maire pour l'exercice de ses fonctions au taux de 17% du taux maximum avec effet immédiat.

Poursuivant les débats et après avoir délibéré les conseillers ont fixé à la majorité le taux de 6,60 % pour les indemnités de fonctions des adjoints avec effet immédiat, Mr Jean-Luc Bello s'étant abstenu.

### **12-2020 Majoration de 15 % (siège de bureau centralisateur) Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**

Après avoir informé les conseillers de la possibilité de maintenir le 15% (siège de bureau centralisateur) compte tenu du fait que la commune de la Roche Canillac pouvait en bénéficier en raison de son ancienne fonction administrative de Chef Lieu de canton

Après en avoir délibéré les conseillers ont décidé à la majorité de maintenir ce taux. Mr Jean Luc Bello ayant voté contre cette proposition.

### **13-2020 Élection des conseillers communautaires représentant la commune au conseil communautaire de Tulle Agglo**

Ont été élus à l'unanimité

- Patrick Leresteux, titulaire
- Jean Luc Bello en tant que suppléant

### **14-2020 Élection de la commission d'appel d'offres**

Ont été élus à l'unanimité, le maire étant membre de droit :

- Membres titulaires Vincent Bezpalko, Gilles Barissat, Pierre Calmettes
- Suppléants(e) : Anne Lemoine, Joëlle Brindel, Jean Luc Bello

### **15-2020 Commission Défense et sécurité**

Est élu pour la Commission Défense et sécurité : Gilles Barissat

### **16-2020 Commission de la sécurité routière**

Est élue pour la Commission de la sécurité routière : Annie Vouilloux-Franklin

### **17-2020 Nouveau Syndicat intercommunal de l'école maternelle**

Après un exposé du fonctionnement actuel de l'école maternelle et une présentation des missions du syndicat, ont été élus à l'unanimité

- Titulaires : Vincent Bezpalko, Patrick Leresteux
- Suppléantes : Élisabeth Brodin, Annie Vouilloux-Franklin

## **18-2020 Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze**

Ont été élus à l'unanimité

- Titulaires : Patrick Leresteux, Jean Luc Bello
- Suppléants : Gilles Barissat, Yann Petitjean-Jenkinson

## **19-2020 Instance de coordination de l'autonomie, Secteur de la Roche Canillac**

Ont été élues à l'unanimité

- Titulaires : Anne Lemoine, Annie Vouilloux-Franklin
- Suppléantes : Véronique Pépin, Joëlle Brindel

## **20-2020 Proposition adressée à Tulle Agglo de représentants de la commune pour le syndicat des 2 vallées**

Sont proposés à l'unanimité

- Titulaires : Pierre Calmettes, Yann Petitjean-Jenkinson
- Suppléantes : Élisabeth Brodin, Véronique Pépin

## **21-2020 Commission communale des impôts directs**

Le Maire informe le conseil de la nécessité de constituer une liste de 24 membres par délibération du conseil municipal, la liste devant ensuite être adressée à la Direction générale des Finances publiques. Il est indiqué que parmi cette liste il sera procédé par la DGFIP à la nomination de 6 titulaires et 6 suppléants. La liste est ainsi établie sur proposition du conseil.

## **22-2020 Création d'une commission communale**

En introduction aux débats le maire informe les conseillers que l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal. Ces commissions municipales émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Après échange, à l'unanimité est créée une commission municipale dénommée « Patrimoines » Elle se donne pour objet la connaissance, la protection et valorisation du patrimoine communal qu'il soit :

- Patrimoine bâti : sa gestion patrimoniale et sa valorisation
- Petit patrimoine vernaculaire, Courrijoux et fontaines publiques
- Patrimoines naturels et cultivés

Le maire étant membre de droit, les autres membres élus à l'unanimité sont:

- BELLO Jean Luc
- VOUILLOUX-FRANKLIN Annie
- PETITJEAN-JENKINSON Yann
- BEZPALKO Vincent
- CALMETTES Pierre

## **23-2020 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Rappelant que chaque conseiller a été destinataire de ce document par mail le maire sollicite les observations questions et avis des conseillers. Est observé que p19 du document concernant les branchements en plomb bien que soit indiqué qu'il n'y a pas de branchement en plomb sur l'ensemble du réseau, il est possible que s'agissant de la commune de la Roche Canillac quelques branchements en plomb demeurent, aucun relevé précis ne permettant ni d'infirmer ou de confirmer le point 4.1 du document. A l'unanimité, le conseil municipal valide ce rapport.

-----

En clôture du conseil plusieurs points d'information sont portés à la connaissance des conseillers

- Tout d'abord la tenue d'un conseil municipal extraordinaire le 10 juillet 10h dans le cadre des prochaines élections sénatoriales, le conseil devant désigné son représentant.
- Sur la communication et l'information avec les membres du conseil L'ensemble des conseillers donne son accord pour que cela soit effectué par mail. Il en est de même pour les convocations au conseil municipal.
- Un point d'information est établi concernant les taux 2020 des fiscalités directes locales

-----

Par ailleurs Mme France Rouhaud aura assisté au conseil sur invitation de l'ensemble des nouveaux élus.